

AUDIT ET CONSEIL

Enquête - Ce que les entreprises pensent de leurs auditeurs

L'Association des professionnels et directeurs comptabilité & gestion (APDC) vient de réaliser, en partenariat avec BearingPoint, une étude sur les relations entre les commissaires aux comptes et les entreprises. La compétence des équipes figure en tête de liste des exigences.

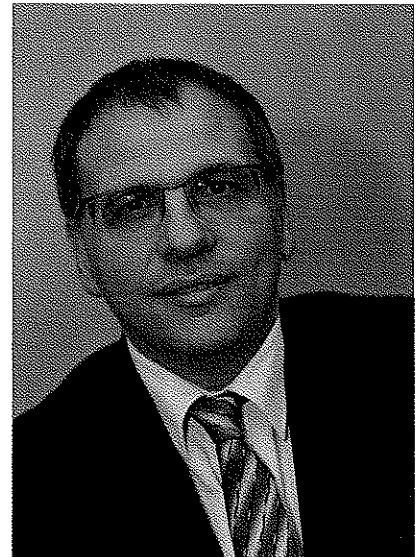
Pour leur enquête sur les relations entre commissaires aux comptes et entreprises, l'APDC et BearingPoint ont reçu 81 réponses, dont 39 % en provenance de sociétés cotées et 61 % de non cotées. La première question portait sur les critères de sélection des commissaires aux comptes. En tête de liste des exigences, on trouve la compétence des collaborateurs. «Nous voulons bien entendu des professionnels compétents. Cela signifie en particulier que les équipes composées de deux associés invisibles et d'une pléthore de débutants ne nous conviennent pas, observe Bernard Mirailles, directeur comptable et fiscal de La Poste et président de l'APDC. Nous souhaitons qu'il y ait une hiérarchie intermédiaire et, évidemment, un bon rapport coût/profil des auditeurs qui forment les équipes». La présence internationale arrive en second, suivie par la confiance dans l'associé signataire. «La relation est fortement intuitu personae. Mais la confiance ne se réduit pas à cela. Les autres réponses au questionnaire mettent également l'accent sur la capacité de l'associé à gérer la doctrine, c'est-à-dire à ne pas se laisser imposer des solutions théoriques, et aussi celle d'organiser les relations au sein du réseau entre les différents cabinets auditant nos entreprises», explique Thierry Bouvier, partner de BearingPoint.

Une offre jugée trop restreinte

La deuxième question portait sur le point de savoir si les acteurs de l'audit étaient en nombre suffisant. Sans surprise, les entreprises répondent à 59 % que l'offre est trop restreinte. «Nous ne sommes pas les plus mal-lotés en France puisqu'il existe 5 grands cabinets, plus des cabinets de taille moyenne mais de qualité, admet Bernard Mirailles. Toutefois, les incompatibilités dont sont l'objet les auditeurs réduisent le choix, de même que le cocommissariat aux comptes. Au final, l'offre se restreint de facto.» L'étude révèle que le choix des cabinets s'effectue à plus de 60 % par voie d'appel d'offres avec une forte implication du comité d'audit (56 %) et, plus rarement, de la direction achat (28 %). Un processus dont les commissaires aux comptes ont tendance à contester la pertinence au nom de la spécificité de leur mission, de nature légale, et de l'exigence de qualité qui s'y attache. «Il est vrai qu'il y a quelques années, les acheteurs n'étaient pas forcément très habitués à l'achat de ce type de prestations, mais depuis que les directions achat ont intégré la spécificité de la mission de commissariat aux comptes, voire

ont pour certaines embauché d'anciens auditeurs, la situation est donc mieux acceptée, estime Philippe Thierry-Mieg, responsable du contrôle interne chez Areva et secrétaire général de l'association. Certes, le processus d'appel d'offres est coûteux pour tout le monde, mais il est utile car il permet de structurer la relation future.» Autre enseignement de l'étude, 50 % des entreprises interrogées indiquent utiliser les commissaires aux comptes pour des missions qui dépassent le cadre réglementaire. Elles concernent trois domaines, la mise en œuvre des systèmes d'informations (33 %), les changements structurels d'organisation du groupe (46 %) et d'organisation comptable (21 %). On note enfin un lien très fort entre l'audit interne et les commissaires aux comptes. Plus de la moitié des entreprises déclarent transmettre les rapports d'audit interne ayant une incidence comptable aux commissaires aux comptes et partager le plan d'audit interne avec eux. «Tout ce qui peut être fait pour développer les échanges entre audit interne et audit externe, dans le respect de l'indépendance et des normes professionnelles de chacun, permet de donner plus de pertinence aux missions d'audit et d'éviter les redondances», souligne Philippe Thierry-Mieg. L'étude ne comporte pas d'approche qualitative, mais quand on interroge les auteurs sur le sujet, leur opinion est plutôt positive. «Le niveau global de qualité de l'audit en France est bon, ce n'est pas forcément le cas dans les autres pays. C'est sans doute lié au niveau d'exigence réglementaire», observe Bernard Mirailles, «et aussi au fait qu'en France l'audit est un métier plus prestigieux qu'à Londres ou New York, il attire donc des professionnels de bon niveau» complète Thierry Bouvier. Un satisfecit qui pourrait mener à augmenter les tarifs de l'audit ? Sans doute pas. Si l'étude n'aborde pas cette épineuse question, ses auteurs confient que les efforts des auditeurs sur le sujet, compte tenu de la crise, sont appréciés. ■

Bernard Mirailles,
président, APDC



«Les équipes composées de deux associés invisibles et d'une pléthore de débutants ne nous conviennent pas.»

Olivia Dufour